

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical
04 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
04 décembre 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 46
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente Marcel Passelaigue d'Effiat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Frédérick MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, CHANET Florian, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRU

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>À l'ouverture de la séance</i>	<i>À compter de la délibération n°45</i>
Nombre de délégués présents	45	44
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-51-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-51 : Adoption de la tarification associée à l'évènement « Les Journées de l'Economie Circulaire »

Syndicat fondé en 1975, 2025 sera donc l'année des 50 ans du SBA. Pour marquer cette date anniversaire, la collectivité, avec le soutien du Département du Puy-de-Dôme et du VALTOM, a pris l'initiative d'organiser un salon dédié à l'économie circulaire.

Il se déroulera les 22,23 et 24 mai 2025 sur le site du Cerey à Riom. Il aura pour principal objectif de promouvoir l'économie circulaire et de mettre en relation les différents acteurs de la filière.

Pour organiser cet évènement, il est demandé à l'assemblée d'adopter la grille tarifaire ci-après :

- Location d'un stand :

Stands équipés (cloisons, table, chaises, grille d'expo)*	6m2	12m2	24m2	Majoration angle sur allée	Majoration arrivée électrique
Associations	250 € TTC				inclus
Entreprises / autres professionnels	500€ HT	1000€ HT	2000€ HT	100 € HT	100 € HT

* Une gratuité d'accès à l'évènement pourra être accordée par le SBA sous condition de participation active du partenaire concerné

- Pack communication :

	Pack silver (publicité entrée salon + espace conférence + espace concert)	Pack gold (publicité entrée salon + espace conférence + espace concert + logo partenaire sur toute la communication)
Pack communication	2500 € HT	5000 € HT

- Emplacement food truck pour la journée grand public : 200 € HT.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE la tarification associée à l'évènement « Les Journées de l'Economie Circulaire » telle que définie ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-51-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Article 2 : DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-51-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024